

Grenelle des ondes : Robin des toits suspend sa participation

L'association Robin des toits a suspendu sa participation sine die au Grenelle des ondes. Cette instance de concertation a pour objectif « *de maintenir un service de téléphonie mobile de qualité en abaissant l'exposition de nos concitoyens aux ondes électromagnétique* », selon son président François Brottes (député PS de l'Isère). « *Nous avons voulu effectuer des mesures de vérification, afin que les résultats soient incontestables, ce qui nous a été refusé* », dit Etienne Cendrier, porte-parole de Robin des toits. Il y a un an, l'association a proposé que des villes pilotes expérimentent le seuil d'exposition de 0,6V/m pour la population. Un protocole a alors été mis en place. « *La semaine dernière, le comité opérationnel (comop) a refusé à Robin des toits l'inscription de ce processus contradictoire dans le protocole, revenant sur sa position initiale. Cela nous a conduits à suspendre notre participation* », précise M. Cendrier. « *Le débat est tendu, mais je ne considère pas que l'on soit en phase de rupture. Notre objectif est d'aller au bout de notre démarche* », explique M. Brottes. Robin des toits estime être relégué au rang d'« *observateur* ». ■ **Pascale Santi**